

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales		
Nom du produit	PHOSPHOBACTER	
Type de produit	Produit de revente	
Catégorie du produit	Produit simple	
Titulaire	EFIKA ZA Sainte Anne 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU France	
Produit de référence	Nom commercial	BIO-EFFICIENT
	N° AMM	1160007
Classe - Type	Matière fertilisante - Additif pour les sols à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	
Etat physique	Solide	
Numéro d'intrant	113-2024.01	
Numéro d'AMM	1240209	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du produit de référence, à savoir le 28 septembre 2026.

Le titulaire peut demander le renouvellement de l'autorisation, conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime, au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13/05/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Sans classement.

Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des cultures autorisées

Utilisation comme matière fertilisante seule

Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports	Mode d'apport	Epoques d'apport / Stades d'application
Maïs, cultures céréalières (blé, orge, avoine) colza, tournesol, betterave	0,5 kg/ha	1/an	Pulvérisation	Semis
Pomme de terre	0,5 kg/ha	2/an		Plantation
Cultures légumières	0,5 kg/ha	2/an		Semis, Plantation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conditions d'emploi du produit

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles ;
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage) ;
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

- Porter des gants et des vêtements de protection adaptés ainsi qu'un demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 pendant toutes les phases de manipulation du produit et du traitement

Il est de la responsabilité du titulaire de l'autorisation d'indiquer avec précision, tant pour l'utilisateur professionnel que pour l'utilisateur non professionnel, le type d'équipements de protection individuelle (EPI) requis en fonction des tâches à effectuer, ainsi que leur gestion (utilisation, nettoyage, stockage).

Recommandations relatives à l'étiquette du produit

Ce produit contient *Bacillus amyloliquefaciens*. Les microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation. Le port d'un masque anti aérosol (de type EN149FFP3 ou équivalent), des gants et des vêtements de protection appropriés est recommandé pendant toutes les phases de manipulation du produit.

Pour les conditions d'utilisation non mentionnés dans cette décision, se référer aux conditions de mise sur le marché du produit BIO-EFFICIENT en Allemagne